

# La spécialité avec le CNED en appui de l'offre établissement

Vous souhaitez inscrire un ou des élève(s) à un enseignement de spécialité au CNED. Une fois la demande validée par le Service Pédagogique de l'AEFE, cette validation vous sera transmise. Vous pourrez alors prendre contact avec le CNED à [RennesInscriptionHorsMetropole@cned.fr](mailto:RennesInscriptionHorsMetropole@cned.fr) pour les suites à donner.

**Rappel du calendrier des inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 : du 17 juin au 30 novembre 2019.**

- Objectif de la formation

Suivre à distance une spécialité non enseignée dans le lycée fréquenté, parmi les enseignements suivants :

- ◆ Arts : Arts plastiques – Musique (sous réserve) ;
- ◆ Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- ◆ Humanités, littérature et philosophie ;
- ◆ Langues, littératures et cultures étrangères : anglais - allemand - espagnol - italien ;
- ◆ Littérature, langues et cultures de l'antiquité : latin - grec ;
- ◆ Mathématiques ;
- ◆ Numérique et sciences informatiques
- ◆ Physique-chimie ;
- ◆ Sciences économiques et sociales ;
- ◆ Sciences de la vie et de la terre.



- Organisation de la formation

La classe de Première mise en place dans le cadre de la réforme du baccalauréat s’appuie sur des parcours en ligne construits à partir d’activités numériques interactives. Il est donc absolument indispensable de disposer d’un **ordinateur et d’une connexion internet à haut débit**.

Ces contenus en ligne seront *progressivement* mis à disposition à partir de septembre 2019.

Ils sont accompagnés, dans la plupart des matières, d’un document de synthèse imprimé reprenant les essentiels à retenir, appelé « les fondamentaux ». L’ensemble de ces documents sera expédié en un seul envoi à la fin du premier trimestre.

À partir du 1er septembre, et dans un délai de 48 heures après l’enregistrement de l’inscription de l’élève, celui-ci disposera d’un accès à son espace inscrit, grâce à l’identifiant personnel et confidentiel qu’il recevra par mail.

L’espace inscrit donne accès à :

<b>DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES</b>	<b>UN SERVICE DE CORRECTION ÉLECTRONIQUE</b>	<b>DES MODALITÉS D’ÉCHANGE À DISTANCE</b>	<b>UN GUIDAGE ET UNE ASSISTANCE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours</li> <li>- Exercices</li> <li>- Devoirs à correction individualisée et à correction automatisée</li> <li>- Fichiers audio et vidéo en langue</li> <li>- Ressources complémentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt par les élèves des évaluations écrites et/ou orales sur la plateforme</li> <li>- Notification lorsqu’une évaluation est corrigée</li> <li>- Téléchargement des devoirs corrigés</li> <li>- Visualisation des notes obtenues par enseignement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forum d’échange entre élèves</li> <li>- Contact individuel par messagerie et/ou par téléphone avec le CNED</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tutoriels « <b>Bien démarrer</b> » et guide de prise en main de la plateforme</li> <li>- Actualités liées à la formation</li> <li>- Téléchargement des documents administratifs (relevés de notes, bulletins, etc.)</li> <li>- Foire aux questions</li> <li>- Planification indicative d’organisation du travail</li> </ul>



- **Méthode d'apprentissage**

Le lycéen disposera de parcours constitués d'activités interactives, d'exercices et de synthèses répartis en séquences d'apprentissage, de devoirs à correction individualisée et de devoirs à correction automatisée. Il n'y a pas de calendrier imposé de remise des devoirs, mais un calendrier indicatif est proposé.

Le CNED porte la responsabilité de l'évaluation de la spécialité concernée. Les modalités d'évaluation définies par le CNED ne peuvent pas être modifiées par l'établissement.

Cependant, conformément aux préconisations de l'AEFE ou de la MLF, les établissements veilleront à proposer un accompagnement pédagogique spécifique à ces élèves. Cet accompagnement s'assurera notamment d'un travail régulier de l'inscrit. On pourra, le cas échéant, ajouter des évaluations formatives, des activités de soutien ou d'approfondissement, des illustrations supplémentaires, etc. Si ces activités génèrent une ou plusieurs notes, elles ne pourront pas être intégrées par le CNED dans la moyenne de l'élève.

- **Préparation et devoirs**

Un planning indicatif de rendu des devoirs sera disponible sur l'espace inscrit. Les notes obtenues feront l'objet de relevés de notes trimestriels qui seront déposés dans la rubrique « documents » de l'espace inscrit et qui seront transmis à l'établissement par voie postale. *Celui-ci intégrera les résultats obtenus au CNED dans les bulletins trimestriels pour une prise en compte par le conseil de classe.*

- Mi-novembre 2018 : envoi du 1<sup>er</sup> relevé de notes au lycée
- Fin février 2019 : envoi du 2<sup>ème</sup> relevé de notes à l'établissement (pour les élèves de terminale, ce relevé de notes comporte également une appréciation afin que le lycée renseigne le dossier post-baccalauréat sur Parcoursup)
- Mi-mai 2019 : envoi du 3<sup>ème</sup> relevé de notes au lycée.



Ces relevés comporteront notamment les indications suivantes :

- la discipline suivie
- la date d'inscription de l'élève
- les notes attribuées
- la mention éventuelle de « devoir(s) en cours de correction ».

Si aucun devoir n'a été remis à la correction, la mention « aucun devoir reçu » figurera sur le relevé.

## • Facturation de l'enseignement de spécialité par le CNED

L'établissement complétera un bon de commande avec les informations suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance de chaque élève
- Spécialité concernée
- Montant unitaire de la prestation (279 € / inscrit)
- Montant total de la prestation
- Date, signature et qualité du signataire
- Cachet de l'établissement

A la date de fin des inscriptions, le CNED facturera directement l'ensemble des prestations à l'établissement.

